



Ville de Fribourg

Décision du Conseil général soumise au droit de référendum facultatif

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg informe que la décision d'octroi de crédits relative au budget communal 2026 des investissements, prise par le Conseil général le 10 décembre 2025, peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980, à l'article 11 du règlement communal des finances (RFin) du 15 septembre 2020, ainsi qu'à l'article 137 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 6 avril 2001.

Budget des investissements 2026 de la Commune

Le Conseil général adopte, par 36 voix contre 4 et 20 abstentions, l'arrêté ci-après:

Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 60 du 4 novembre 2025;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

A = Avant-projet / E = Etude / R = Réalisation / C = Concours

Administration générale

1.	110.5060.289	Achat de boîtes d'archivage	CHF	50'000.00
----	--------------	-----------------------------	-----	-----------

Finances

2.	200.5090.332	Infrastructure modulable en bois (place Georges-Python)	CHF	120'000.00
----	--------------	---	-----	------------

Enfance, écoles et cohésion sociale

3.	303.5060.280	Renouvellement informatique et multimedia EP 2026	CHF	300'000.00
4.	303.5060.281	Renouvellement informatique et multimedia CO 2026	CHF	140'000.00

Police locale et mobilité

5.	430.5010.136	Modération de trafic, piétons, deux roues et TP 2026	CHF	300'000.00
6.	430.5010.145	Mesures amélioration vitesse transport public 2026	CHF	100'000.00
7.	430.5010.158	Mesures mobilité scolaire 2026	CHF	150'000.00
8.	430.5090.315	Mise en place couvertures places de parc pour les cycles 2026	CHF	200'000.00

Génie civil, environnement et énergie

9.	510.5060.288	Atelier mécanique remplacement plateforme de pont élévateur à ciseaux -R-	CHF	140'000.00
10.	520.5010.130	Entretien des chaussées et trottoirs 2026 -R-	CHF	1'500'000.00
11.	520.5030.109	Dangers naturels - Assainissement falaises 2026 -E/R-	CHF	600'000.00
12.	520.5030.190	Surveillance et entretien des ouvrages d'art 2026 -E/R-	CHF	250'000.00
13.	520.5030.191	Etude et assainissement lourd selon surveillance 2026 - Assainissement mur de la Coutellerie 2026 -E/R-	CHF	350'000.00
14.	520.5030.195	Fontaine Jo Siffert - Assainissement technique -E/R-	CHF	100'000.00
15.	520.5030.196	Surveillance et entretien des ouvrages d'art 2025 - Complément d'investissement -R-	CHF	100'000.00
16.	520.5060.279	Remplacement véhicules 2026 -R-	CHF	600'000.00
17.	520.5060.291	Remplacement véhicules 2023 - Complément d'investissement -R-	CHF	250'000.00
18.	520.5090.334	Accès et sécurité du site des Neiges -R-	CHF	110'000.00
19.	530.5093.004	Mise en œuvre plan de gestion des déchets - Déchetterie mobile – Test -R-	CHF	134'000.00
20.	532.5032.055	Collecteurs évacuation des eaux 2026 -E/R-	CHF	950'000.00
21.	532.5032.069	STEP - Remplacement d'installations 2026 -R-	CHF	400'000.00
22.	532.5062.012	STEP - Armoires électriques 2026 -R-	CHF	1'475'000.00
23.	532.5062.013	STEP - Vis d'Archimède -R-	CHF	500'000.00
24.	532.5062.014	STEP - Compacteur et presse à déchets -R-	CHF	170'000.00

25.	532.5062.015	STEP - Remplacement pompes/moteurs-ventilateurs -R-	CHF	300'000.00
26.	532.5062.016	STEP - Dépotage boues externes -E/R-	CHF	250'000.00
27.	532.5062.017	STEP - Remplacement d'installations utilities -R-	CHF	240'000.00
28.	532.5292.003	STEP - Etude réduction des émissions de gaz à effet de serre -A-	CHF	90'000.00
29.	540.5060.193	Remplacement scanner -R-	CHF	70'000.00
30.	550.5060.287	Economat remplacement machine - Elévateur stock grande hauteur -R-	CHF	90'000.00
31.	560.5060.278	Assainissement éclairage halogène métal 2026 -R-	CHF	200'000.00
32.	560.5060.286	Planification stratégique solaire -E-	CHF	100'000.00
33.	560.5290.107	Etude de déploiement Gastrovert -E-	CHF	60'000.00
34.	570.5999.150	Remplacement tableau de commande STAPr -R-	CHF	250'000.00
Urbanisme et architecture				
35.	611.5060.292	Assainissements sanitaires 2026 -R-	CHF	275'000.00
36.	611.5090.195	Assainissements énergétiques - Chauffage & enveloppe 2026 -R-	CHF	250'000.00
37.	611.5090.215	Sécurité et normes incendies, électricité 2026	CHF	120'000.00
38.	611.5090.323	Bureau des familles (HB) - Réorganisation locaux suite au départ IN -R-	CHF	250'000.00
39.	611.5290.101	Numérisation du patrimoine immobilier 2026 -R-	CHF	100'000.00
40.	612.5030.194	Ecole du Botzet - Aménagement de la cour -E/R-	CHF	100'000.00
41.	612.5040.243	Ecole du Bourg – Création d'un ascenseur, adaptations sanitaires et remise aux normes AEAI – STRATUS -R-	CHF	2'600'000.00
42.	612.5040.244	Villa Thérèse - Raccordement CAD taxe	CHF	86'480.00
43.	612.5040.246	Pavillons Vignettaz "2014" remontage -E-	CHF	248'000.00
44.	612.5040.247	AES Beauregard 11-13 -E-	CHF	174'000.00
45.	612.5040.248	Stratus réfection des façades bâtiments divers - Mandats externes -R-	CHF	1'500'000.00
46.	612.5040.249	Ecole du Bourg - Raccordement CAD travaux secondaires -R-	CHF	100'000.00
47.	612.5040.250	CO Jolimont 1970 étanchéité toiture -R-	CHF	70'000.00
48.	612.5060.285	Ecole de l'Auge - Remplacement de la chaudière -R-	CHF	500'000.00

49.	612.5090.335	Rénovation du jardin de la crèche Mandarine -R-	CHF	50'000.00
50.	613.5999.151	Grand-rue 16 nouvelle verrière -R-	CHF	100'000.00
51.	614.5090.322	Site des Neiges - Remplacement de portes sectorielles	CHF	300'000.00
52.	615.5999.152	Place des Ormeaux 1a cuisine office, réfection façades, LHand et toiture -E-	CHF	100'000.00
53.	618.5040.245	Piscine et programme connexe anciens abattoirs-Structure de direction de projet	CHF	1'500'000.00
54.	618.5040.251	Bâtiments publics du Guintzet (Masterplan) -A-	CHF	144'000.00
55.	620.5010.157	Aménagement liaison MD - Tour Henri – Rue du Criblet - Subv. Conf -E-	CHF	335'000.00
56.	620.5010.159	Participation à la requalification de la rue Saint-Michel - Complément -R-	CHF	605'000.00
57.	620.5010.160	Escaliers du funiculaire - Confortation géologique et structurelle -R-	CHF	1'340'000.00
58.	620.5030.192	Restauration fontaines historiques 2026 -R-	CHF	200'000.00
59.	620.5090.324	Programme Nature et paysage 2026 -E/R-	CHF	350'000.00
60.	620.5090.325	Place de la Gare - Concours artistique -E/C-	CHF	300'000.00
61.	620.5090.326	Plan directeur mobilier urbain 2026 -E/R-	CHF	110'000.00
62.	620.5090.327	Aménagements transitoires sur la rue du Criblet et la rue du Temple -E/R-	CHF	200'000.00
63.	620.5090.328	Aménagements transitoires sur l'espace public 2026 -E/R-	CHF	116'000.00
64.	620.5090.329	Parcelles privées communales - Entretien 2026 -R-	CHF	80'000.00
65.	620.5090.333	Place de jeu mobile -R-	CHF	100'000.00
66.	620.5290.102	Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2026 -E-	CHF	80'000.00
67.	620.5290.103	Stratégie urbaine post-PAL 2018-2026 -E- (Schoenberg, stat., activités,...)	CHF	160'000.00
68.	620.5290.104	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2026 -E-	CHF	80'000.00
69.	620.5290.105	PAD Torry - Est - Etudes et projets -E-	CHF	590'000.00
70.	620.5290.106	Etude habitat et logement - Approfondissement des mesures 2026 -A/E/R-	CHF	200'000.00
71.	621.5060.221	Remplacement véhicules 2026	CHF	250'000.00
72.	622.5090.318	Cimetière - n° 7 magasin P&P -R-	CHF	300'000.00
73.	622.5090.319	Cimetière - n° 7 raccordement CAD taxe et travaux secondaires -R-	CHF	110'000.00

74.	622.5090.320	Cimetière - n° 3 raccordement CAD taxe et travaux secondaires -R-	CHF	110'000.00
75.	622.5090.321	Cimetière - n° 11 verrières et étanchéité	CHF	300'000.00
76.	622.5090.330	Cimetière - Jardin du souvenir avec gravures nominatives -R-	CHF	180'000.00
Informatique				
77.	700.5060.282	Refonte stratégie informatique - Poste de travail, mobilité, téléphonie	CHF	2'500'000.00
78.	700.5060.283	Refonte stratégie informatique - Réseaux et connectivité	CHF	1'000'000.00
79.	700.5200.055	EC AES - Portail inscriptions parents	CHF	350'000.00
80.	700.5200.056	EC Nouvel ERP (remplacement Syslog)	CHF	300'000.00
81.	700.5200.057	RH - Besoin prioritaire portail RH	CHF	100'000.00
82.	700.5290.094	Refonte stratégie informatique - Gouvernance, plan directeur	CHF	150'000.00
83.	700.5290.095	Refonte stratégie informatique - Centre de données local, cloud hybride	CHF	3'000'000.00
84.	700.5290.096	Refonte stratégie informatique - Environnement applicatif agile	CHF	350'000.00
85.	700.5290.097	Refonte stratégie informatique - Gestion projet et relation métier	CHF	250'000.00
86.	700.5290.098	Refonte stratégie informatique - Cybersécurité	CHF	800'000.00
87.	700.5290.099	Refonte stratégie informatique - Service Center ITSM	CHF	300'000.00
88.	700.5290.100	PM - Migration hébergement EPSI Cloud Abraxas	CHF	55'000.00
89.	700.5290.108	AS - Nouvelle LASoc et ERP PC Famille	CHF	55'000.00
Sports				
90.	911.5090.314	Guintz - Nouveau terrain synthétique -E-	CHF	100'000.00
91.	911.5090.316	Guintz - Remplacement des sources lumineuses terrains 1 et 2 + annexe	CHF	150'000.00
92.	915.5090.317	Piscine du Levant - Divers travaux d'assainissement intérieurs	CHF	150'000.00
93.	917.5060.284	Salle communale Saint-Léonard - Réactualisation des installations intérieures et études liées à l'exploitation	CHF	250'000.00
94.	917.5060.290	Halle omnisports - Assainissement de la supervision et régulation de la ventilation	CHF	120'000.00

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 2

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 35'282'480.- est approuvé.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2026, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20 millions.

Article 5

Les crédits d'investissements prévus à l'article 2 et totalisant un montant de plus de CHF 2 millions peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément aux articles 69 LFCo et 11 RFin.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (catégorie III), pour CHF 45'273'000.-, qui pourront faire l'objet d'un message au cours de l'année 2026.

Fribourg, le 10 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FРИBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor

Le nombre requis de signatures est de **1'056**, soit le 5% des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir la demande de référendum, la date à compter de laquelle commence à courir le délai pour la récolte des signatures et celle de son expiration, ainsi que le texte de l'article 105, al. 1 et 3 LEDP.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au secrétariat communal de la Ville de Fribourg, **dans un délai de trente jours** à compter de la présente publication.

LE CONSEIL COMMUNAL